

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2019

L'An deux mil dix-neuf, le dix-sept janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le onze janvier deux mil dix-neuf, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Étaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme. Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme. Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme. Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme. Eva COX, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUF, Mme. Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme. Patricia DELAVAUD, Mme. Marie-José TOULLEC, M. Roger CARNOT, Mme. Martine PRIMA, Mme. Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAERON, M. Stéphane LE PADAN, Mme. Laurence ANSQUER, Mme. Denise DECHERF.

Étaient absents :

M. Jérôme LEMAIRE, excusé qui a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

Mme. Marie-Laure FALCHIER, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Martine PRIMA

M. Bruno PERRON, excusé qui a donné pouvoir à M. Yves ANDRÉ

Mme. Odile LE CANN, excusée a donné pouvoir à Mme. Eva COX

M. Michel LE GOFF, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Denise DECHERF

M. Stéphane POUPON, excusé.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRE, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, comme secrétaire.

M. Le Maire ouvre la séance. Il rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que les deux prochains conseils auront lieu le 1^{er} et le 29 mars.

Pour ce « petit » conseil, la principale question est la validation de l'avant-projet définitif de la médiathèque. Il convient en effet de le faire assez rapidement pour ne pas faire perdre de temps à ce projet.

Le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

DEL17.01.2019-001 : Approbation de l'avant-projet définitif (APD) de la nouvelle médiathèque

Par délibération en date du 17 juin 2016, le conseil municipal a approuvé la fiche projet de la nouvelle médiathèque dans le cadre du plan de lecture publique de Quimperlé Communauté. La médiathèque sera construite passage Auguste-Brizeux à l'emplacement de l'ancienne crèche Point-Virgule.

La médiathèque Michel-Thersiquel, créée en 1997 et située au 3, rue de la Farandole a une surface totale de 480 m² avec une mezzanine et des espaces dédiés à l'association Espace musique. Implantée dans les bâtiments d'un ancien supermarché, elle représente le principal établissement culturel de la Commune. Cette médiathèque offre des surfaces importantes (397 m² de surface utiles) mais n'est pas fonctionnelle et n'est pas adaptée aux usages actuels. La médiathèque doit changer de locaux et poursuivre sa modernisation afin d'offrir des espaces et des services en adéquation avec les besoins et les pratiques des Bannaléocois.

Actuellement, la médiathèque n'offre pas d'espaces permettant une libre circulation, une accessibilité aux personnes porteuses de handicap. L'aménagement intérieur manque de convivialité, difficilement appropriable par les usagers : manque d'espace libre, éclairage froid, rayonnages trop haut, mobilier austère et restreint qui ne facilite pas la consultation sur place des documents et ou des échanges entre personnes. Les espaces spécifiques (romans, polars, fonds Bretagne...) sont peu identifiables, la signalétique n'est pas assez développée et le manque d'esthétisme (couleurs sols, peinture...) est évident.

La nouvelle médiathèque de type troisième lieu aura donc vocation de proposer des espaces conviviaux et visera une forte implication et participation des publics. Plus qu'un simple équipement, la médiathèque sera un espace public porteur d'un projet de société : tisser du lien social et vivre ensemble

Le nouveau projet architectural est d'une surface de 490 m² (0.08 à 0.1 m²/hab selon les normes du schéma directeur du plan de développement de la lecture publique de Quimperlé Communauté) de plain-pied sur une parcelle de 2500m² où l'espace vert s'inclut dans le projet.

La médiathèque doit devenir un lieu de vie où se développera un véritable lien social entre les Bannaléocois. Equipement de proximité, elle doit apporter un espace résolument ouvert, dynamique et convivial dans l'esprit du « troisième lieu ».

Les espaces seront composés :

- D'un espace entrée – accueil – prêt retour : vitrine du lieu et premier contact avec la médiathèque : espace d'accueil et d'informations (inscriptions, vie locale,

manifestations culturelles, actualité de la médiathèque). C'est dans cette zone que s'effectuera les prêts/retours des documents.

- D'un espace pluriel : cet espace a pour vocation d'être animé, chaleureux, cosmopolite, vivant (lieu de lecture rapide, lieu de présentation de document dans l'esprit des librairies, sélection de documents selon l'actualité et l'inspiration du moment, table des nouveautés, mais aussi lieu d'exposition, et « petit coin café »). Cet espace pourra être facilement réorganisé pour des conférences, petits concerts, accueil d'un auteur, ateliers... pouvant accueillir 70 personnes.

Cet espace doit être un lieu où il sera possible de mettre en valeur les œuvres acquises ainsi que les différentes expositions organisées par la structure...mais aussi un lieu modulable permettant le développement d'une politique culturelle très variée.

- D'un espace interne : 2 bureaux, salle d'équipement, lieux de stockage, salle de réunion.
- D'un espace enfance jeunesse – multimédia
- D'un espace adulte – multimédia.

L'aménagement intérieur sera composé d'espaces conviviaux pour favoriser le développement du lien social : il s'agira d'aménager les différents espaces de la médiathèque pour en assurer la fluidité, la mobilité et la convivialité adapté aux différents usagers et notamment aux personnes à mobilité réduite et tous autres handicaps. L'agencement sera pensé en termes d'usages.

Dans l'aménagement des espaces, il faudra particulièrement veiller à observer les exigences suivantes :

- Proposer des espaces d'une grande modularité et polyvalence afin de pouvoir s'adapter aux besoins des animations et des accueils de groupe...
- Encourager l'autonomie des publics
- Procurer un sentiment de confort

Il s'agit de favoriser l'appropriation des lieux par le public avec une possibilité d'organisation mobile...une reconfiguration permanente adaptée à chaque nouvel utilisateur, à chaque nouvel usage.

Une attention particulière sera portée aux éclairages, aux matériaux, à l'isolation phonique, aux couleurs et à la signalétique....pour créer un ensemble apaisant et chaleureux, en prenant compte les handicaps potentiels.

Une réflexion est en cours concernant le mobilier qui devra être accueillant confortable, très modulable et adapté à chaque usage et à chaque support.

Le montant estimé de l'opération de construction est de 864 920 € Hors Taxes pour une surface estimée à près de 490 m².

Ce projet peut bénéficier des subventions de l'Etat, du département du Finistère ainsi que d'un fonds de concours de Quimperlé Communauté.

Le maître d'œuvre de ce projet est le cabinet d'Architectes Compère et Compagnie dont la rémunération vient s'ajouter aux montants de travaux indiqués ci-dessous.

Il est aujourd'hui proposé de valider l'APD sur la base des plans joints à la présente délibération, et des éléments chiffrés suivants :

	Programme	APS (Avant-Projet Sommaire)	APD
Surfaces (en m2)	494.18	494.50	490.53
Estimatif travaux	877 300 HT	855 825 € HT	864 920 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve l'avant-projet définitif pour la construction de la nouvelle médiathèque ainsi que l'enveloppe financière des travaux.

Autorise le dépôt de permis de construire.

Autorise le maire à solliciter les subventions les plus substantielles possibles auprès de l'Etat et du Département du Finistère ainsi que le fonds de concours de Quimperlé communauté.

Autorise le maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Marie-France Le Coz présente la délibération. Elle rappelle la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le projet culturel est en cours de finalisation. Des extensions d'horaires sont à l'étude et la médiathèque fera participer des bénévoles. Une grainothèque sera mise en place. Il y aura également une ludothèque, des rendez-vous réguliers et peut-être un ciné-club. Un accompagnement au numérique sera mis en place.

Le bâtiment est un peu en retrait par rapport à la rue de Quimperlé, il faudra donc le rendre visible. L'aménagement comprendra un jardin fermé.

M. Jambou lui demande quel est le coût total de l'opération et si les extérieurs sont subventionnés ou si cela vient en plus ? Mme. Le Coz lui répond que cette question sera abordée dans sa présentation mais plus tard.

La question du nom de la médiathèque se posera également.

C'est un bâtiment moderne de forme atypique de plain-pied très isolé thermiquement et acoustiquement.

M. Taëron demande si les baies vitrées de l'espace pluriel peuvent s'ouvrir. Mme. Le Coz lui répond que oui.

Les chiffres présentés ici correspondent au coût des travaux du bâtiment. Mme. Le Coz précise que le lot n°1 (terrassements – VRD – Espaces extérieurs) ne sera pas subventionné. Ne comporte pas le mobilier ni l'informatique. Il faudra avoir fait l'estimation du mobilier et de l'informatique qui eux sont subventionnés.

Suite à une question de Mme Decherf, et après en avoir reçu l'autorisation, le DGS précise que le montant de maîtrise d'œuvre est inclus dans l'enveloppe subventionnable. Le montant total des subventions et fonds de concours escomptés pour le bâtiment correspond donc à 80% d'un montant correspondant à la somme de l'estimation des lots 2 à 14 auquel on a ajouté le pourcentage de rémunération du maître d'œuvre. Il est en outre précisé que ces chiffres ne prennent pas en compte la centrale photovoltaïque qui est intégralement financée par le SDEF.

Répondant à une question sur ce point, Mme Le Coz précise que la démolition de l'ancienne crèche sera faite en interne et que la commune a obtenu le permis de démolir.

M. Taëron demande si le nombre d'agents va augmenter. Mme. Le Coz lui répond que les effectifs seront constants mais que le plan de lecture publique prévoit la présence de bénévoles.

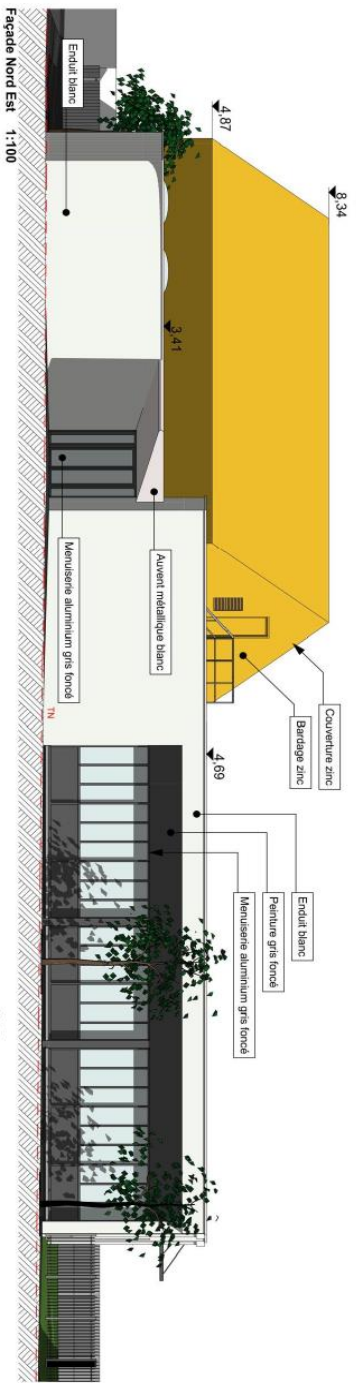
Mme. Delavaud demande à ce que la médiathèque soit ouverte en août.

Mme. Cox demande comment sera géré le délai de déménagement. Mme. Le Coz la question a été évoquée mais que rien n'est encore arrêté.

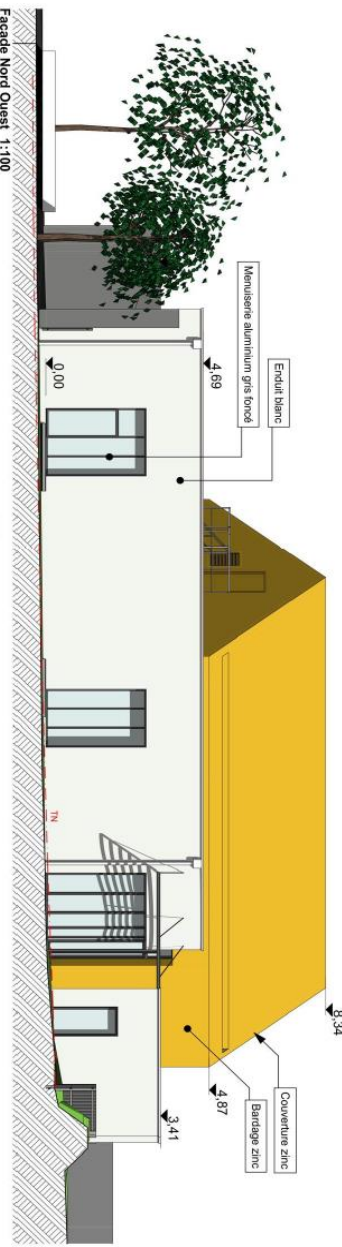
Mme. André demande si les agents ont été associés. Mme. Le Coz lui répond que oui et ce dès le début du projet.

Mme. Le Coz précise que le plan de financement repassera en conseil municipal.

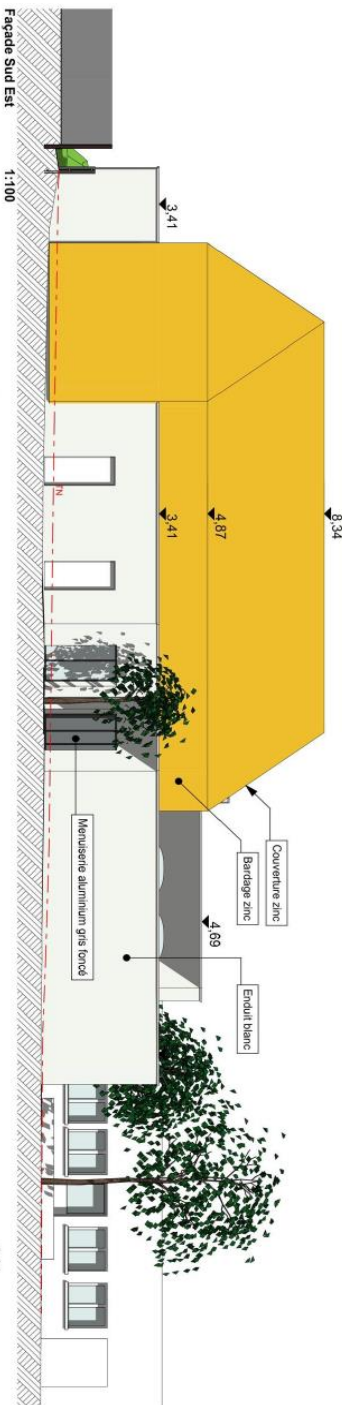
Délibération adoptée à l'unanimité



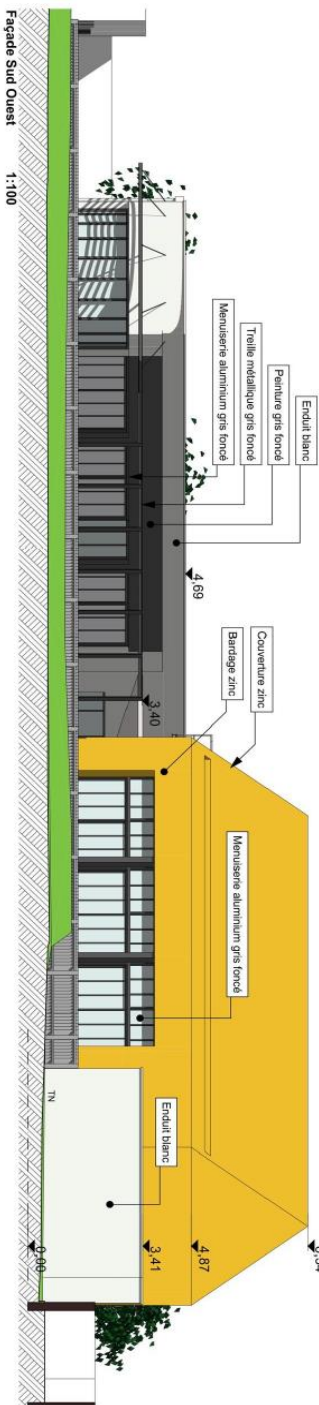
Facade Nord Est 1:100



Facade Nord Ouest 1:100

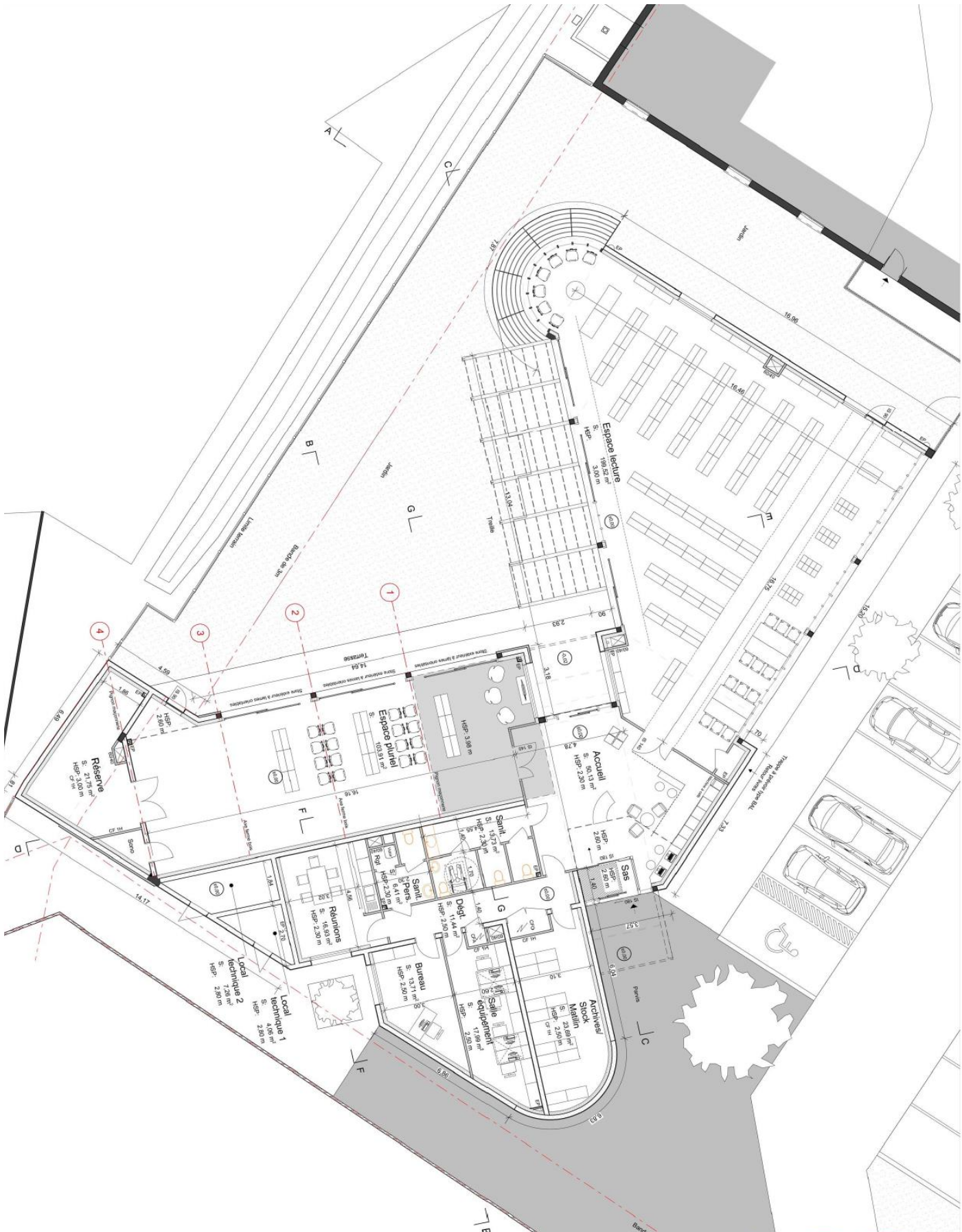


Facade Sud Est 1:100



Facade Sud Ouest 1:100

Maitrise d'ouvrage Commune de Bannalec 29200 Bannalec 02 97 61 00 00 www.bannalec.fr	Maitrise d'œuvre GUYOT & COUVRON Architectes 14 rue de la Gare 29200 Bannalec 02 97 61 00 00 www.guyot-couvron.fr	OTI Officier de Tracé Intercommunal 14 rue de la Gare 29200 Bannalec 02 97 61 00 00 www.oti-bannalec.fr	APD 01-07 18/12/2018	Facades Htd 01 18/12/2018
---	--	---	-----------------------------------	--



Maitrise d'ouvrage Commune de Bannalec 29000 Bannalec 02 97 38 10 00	Maitrise d'œuvre OTI 10 rue de la République 29000 Bannalec 02 97 38 10 00	Architecte APD 10 rue de la République 29000 Bannalec 02 97 38 10 00	Plan Ind DT 18122016 1:100
--	--	--	--

DEL17.01.2019-002 : Adoption des tarifs communaux 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Fixe comme il est indiqué ci-dessous les tarifs, à compter du 1^{er} février 2019 :

<u>Enfance, jeunesse</u>	
Pass'Sports et Tickets sports (délib du 18/12/2015)	Tarifs TTC 2019
animation sportive matin	2,30
animation sportive après-midi	3,30
animation sportive à partir du 2 ^{ème} enfant	2,30
activités manuelles matin	2,30
activités manuelles après-midi	3,30
activités manuelles à partir du 2 ^{ème} enfant	2,30
activités nautiques, équitation, parc de loisirs, patinoire, zoo, bowling, accrobranche	10
grand jeux	5,60
piscines Aquapaq	5,50
activités scientifiques (micro fusée, fusée à eau)	5
Séjour, stage théâtre	10 / jour
Ecole municipale des Sports (délib du 18/12/2015)	Tarifs TTC 2019
Adhésion annuelle (une séance hebdomadaire)	50
Adhésion annuelle (une séance toutes les deux semaines)	25
Espaces jeunes (délib du 15/12/2017)	Tarifs TTC 2019
adhésion annuelle +gratuité de la 1 ^{ère} activité (payante) suite à adhésion	15
concert, accrobranche, karting, bowling, patinoire, parc de loisirs	10
mini stage de danse, laser blade	10
piscines Aquapaq	5,5
Séjour (délibération du 30/06/2017)	Selon QF

Culture

Médiathèque (délib du 17/06/2016)

Livres, revues, CD et DVD	Tarifs TTC 2019
abonnement adulte (au 01/07/2016)	10
abonnement demandeur d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux et AAH	GRATUIT
abonnement - de 25 ans, étudiant	GRATUIT
abonnement temporaire vacancier (par personne)	5
PENALITE de retard si non restitution 8 J, après 1er Rappel	5

Locations

Rando gîte (délib du 15/12/2017)	Tarifs TTC 2019
nuitée vacances scolaires et WE du 01/05 au 30/09	20
nuitée semaine du 01/05 au 30/09	15
nuitée groupe totalité du gîte du 01/05 au 30/09	250
nuitée vacances scolaires et WE du 01/10 au 30/04	16,5
nuitée semaine du 01/10 au 30/04	15
nuitée groupe totalité du gîte du 01/10 au 30/04	230
hébergement du cheval	5
caution	300
arrhes	25% du séjour

* Fourniture des draps et taies comprise dans ces tarifs

Salles communales

Les associations bannalécoises disposent des salles (Jean Moulin, St Jacques et Ti Laouen, **Auguste Salaün**) gratuitement du lundi au vendredi et une 1 fois/an le week-end. Dans les autres cas, les tarifs suivants s'appliquent :

Salle municipale Jean Moulin (délib du 20/12/2013)	Tarifs TTC 2019
caution	300

réunion uniquement (sans buvette)	45
manifestation sans buvette et sans matériel (spectacle,expo,,,))	70
manifestation avec buvette (concours de cartes, loto,,,))	140
manifestion avec buvette et entrée payante (fest noz,concert,,,))	220
occupation par une personne morale (asso,société,...) ou un particulier utilisant la salle régulièrement (gym, yoga, danse,broderie,théâtre,,,,) - prix annuel pour une séance hebdomadaire d'une heure - par heure supplémentaire - par journée	220 110 220
Salle multifonction de St Jacques (délib du 05/12/2014)	Tarifs TTC 2019
Caution	200
la journée (de 9h le matin à 9h le lendemain matin)	110
les deux jours	200
les trois jours	270
la réunion	35
la manifestation (spectacle,exposition,etc,,,))	55
la réunion ou la manifestation suivie ou précédée d'un repas	110
occupation par une association à but lucratif ou un particulier pour une séance hebdomadaire d'une heure	220/an 110 l'heure supp

Salle Ti Laouen (délib du 18/12/2015) et salle A Salaun (salle 100 places uniquement)

Structure	Type de manifestation	Conditions financières	Tarifs 2019	
			Salle 50 places	Salle 100 places
Associations locales*	Activité liée à l'objet de l'association	Gratuité + 1 AG gratuite		
	Manifestation type réunion, conférence	Payant (mise à disposition à titre gratuit 1 fois par an d'une salle communale au choix de l'association)	32 €	43 €
	Autre manifestation		52 €	70 €
Association culturelle (spectacle vivant)	Manifestation artistique	Payant <i>(gratuité si projet culturel présenté par la commune)</i>	110 €	220 €
Autres associations	Activité liée à l'objet de l'association	Payant (tarif à l'année)	220 € pour 1 séance hebdomadaire	220 € pour 1 séance hebdomadaire
			110 € par séance hebdo supplémentaire	150 € par séance hebdo supplémentaire
	Manifestation type réunion, conférence ou assemblée générale	Payant	40 €	54 €
	Autre manifestation	Payant	65 €	88 €
	Manifestation à caractère politique	Gratuité possible sur demande spécifique adressée par écrit en Mairie	65 €	88 €
Autre Organisme	Manifestation	Payant	82 €	110 €
	Manifestation toute journée	Payant	110 €	215 €
Structures d'enseignement	Animation scolaire	Gratuité		
	Spectacle scolaire			
Caution due pour chaque prêt ou location			300 €	

*Les associations sont considérées comme locales quand :

- L'adresse du siège social est à Bannalec
- Sont domiciliés sur la commune la majorité des adhérents d'une association dont le siège social est extérieur à Bannalec
- Une activité non exercée sur la commune est assurée par une association extérieure.

Salle du conseil municipal (délib du 20/12/2013)	Tarifs TTC 2019
formation, réunion	110 / journée
Salle d'Arts Martiaux (délib du 20/12/2013)	Tarifs TTC 2019

occupation par une association à but lucratif ou un particulier pour une séance hebdomadaire d'une heure	220/an 110 l'heure supp
Salles ancienne Mairie et immeuble 3 rue de la Paix (délib du 20/12/2013)	Tarifs TTC 2019
un cours hebdomadaire	115
deux cours hebdomadaire	200
un cours mensuel	37
une réunion	33

Location de la scène mobile (délib du 20/06/2013)	Tarifs TTC 2019
pour un jour de semaine	500
pour un samedi ou un dimanche	800
pour un week end	1000
Location de terrain (délib du 20/11/2008)	Tarifs TTC 2019
occupation provisoire du terrain, l'hectare	110
Prairies	70
Location du mini bus (délib du 18/12/2015)	Tarifs TTC 2019
le kilomètre	0,32

Funérarium, concessions au cimetière

Taxes funéraires (délib du 18/12/2015)	Tarifs TTC 2019
caveau provisoire : 1er mois comprenant l'ouverture, le dépôt et l'enlèvement du cercueil et le séjour	25,5
caveau provisoire : par mois ou fraction de mois au-delà du 30ème jour	7,5
intervention sur caveau	45,5
creusement et comblement de fosse	162

inhumation simple	45,5
exhumation restes mortels avec mise en reliquaire (non fourni)	162

Chambre funéraire (délib du 18/12/2015)	Tarifs TTC 2019
forfait 2 jours	233
par jour supplémentaire	76
vacation funéraire	22,5

Concession au cimetière (délib du 20/11/2008)	Tarifs TTC 2019
concession temporaire de 15 ans (le m ²)	66
concession temporaire de 30 ans (le m ²)	147
concession temporaire de 50 ans (le m ²)	384

Colombarium (délib du 23/09/2009)	Tarifs TTC 2019
concession de 15 ans	450
concession de 30 ans	690

Autres tarifs

Travaux en régie (délib du 17/01/2019)	Tarifs TTC 2019
HEURE de main d'œuvre effectuée par le personnel communal	31,26
HEURE de tracto pelle	60,43

Droit de place (délib du 05/12/2014)	Tarifs TTC 2019
le ml	1,20
terrasse le m ² / jour (du 1/01 au 31/12)	0,12

Terre végétale (délib du 8/12/2006)	Tarifs TTC 2019
camion de 5 m ³	60

M. Le Roux présente cette question et rappelle le principe qu'il avait exposé : pas de modification. Michel Le Goff avait alors identifié des « erreurs ». Cette délibération a vocation à les corriger. Il y a aussi l'ajout des tarifs de main d'œuvre qui se calquent sur ceux du SIVOM qui sont désormais connus.

Délibération adoptée à l'unanimité

M. le Maire rappelle que le 28 janvier après-midi Ressources consultants finances viendra présenter les prospectives financières de la commune.

Il y a bien un cahier de doléances en mairie. Chaque citoyen peut demander un débat. La commune facilitera (prêt de salle).

Inauguration du réseau de chaleur le samedi 2 mars au matin. Une visite sera organisée ultérieurement pour la population.

Le Maire a rencontré le sous-préfet au sujet de la DETR pour la rénovation du stade d'athlétisme. La Commune a été entendue mais la somme semblée élevée à l'Etat.